

ID: 060-200069292-20231129-202327-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'OISE

N°2023-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
27	17	17

	Date de la convocation :
	le 10 novembre 2023
Date de publication électronique :	
	Le 29 novembre 2023

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le seize novembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

<u>Présents</u>: Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Khristine FOYART, Corinne TROUVAIN, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Michel HARNY, Jean-Pierre HAUDRECHY, Daniel LARONZE, Arnaud LUISIN, Didier RUMEAU.

<u>Absents représentés</u>: Monsieur Hervé LEDROUMAGUET représenté par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF représenté par Monsieur Michel HARNY, Monsieur Christian HEDUY représenté par Monsieur Arnaud LUISIN.

<u>Absents non représentés</u>: Madame Nadine SANTUNE, Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Jean-Pierre DESMOULINS, Claude LEBON Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX, Jackie TASSIN,

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

Objet : Accord du SEZEO pour une prise de participation de la SEM OISE ENERGIES RENOUVELABLES dans une société dédiée à la création de centrales électriques solaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-5, alinéa 15,

Vu les statuts de la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES,

Monsieur le Président expose que la SEM s'est rapprochée de la société Cevennes Énergy, spécialiste en installation de centrales photovoltaïques. Un premier projet est envisagé sur le parking de la salle des fêtes et de la salle des sports de la commune de RÉMY.

Pour sa mise en œuvre, la SEM sollicite l'autorisation du SEZEO pour constituer une société dédiée à ce projet avec Cevennes Énergy et AS Patrimoine (partenaire de Cevennes Énergy). Il s'agirait d'une SAS au capital de 1 000 € détenue à 40 % par la SEM, 50 % par Cevennes Énergy et 10 % par AS Patrimoine.

Cette société serait présidée par Cevennes Énergy et composée d'un Comité Stratégique composé de 5 membres dont 2 issus de la SEM.

Après avoir exposé les principales caractéristiques de cette société, le Président invite les membres à débattre et à émettre donner son accord préalable à la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES pour sa prise de participation,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

AUTORISE la prise de participation de la SEM OISE ÉNERGIES RENOUVELABLES dans une société dédiée au développement de centrales photovoltaïques.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président, Olivier FERREIRA